La réserve naturelle de la boucle de Moisson

Une randonnée proposée par Netra

Randonnée n°428718

Lovée dans un méandre de la Seine, la réserve naturelle de Moisson offre un dépaysement garanti ! Alternant des parcours forestiers et dans la lande, cette courte randonnée devrait convenir aux amoureux de la nature et à ceux qui recherchent le calme.

Durée :	2h15	**Difficulté :**	Facile
Distance :	7.49km	**Retour point de départ :**	Oui
Dénivelé positif :	28m	**Activité :**	A pied
Dénivelé négatif :	28m		
Point haut :	48m	**Commune :**	Moisson (78840)
Point bas :	20m		

Description

Départ de la mairie de Moisson. Stationnement sur le petit parking de la Place Parion-Nicolle en face de la mairie.

Sans balisage

(**D/A**) Partir au Sud sur le Chemin du Bois Beauceron qui démarre à droite de la mairie quand on lui fait face. À la fourche qui se présente, prendre à droite le Chemin de la Forêt.

Balisage Jaune

Au croisement suivant, tourner à droite. Au bout de la rue (transformateur EDF), effectuer un droite-gauche pour emprunter l'Allée du Jamboree.

(**1**) Quatre fourches vont alors se succéder sur une distance d'environ 150m : à la 1re fourche, à la hauteur du n°7, obliquer à gauche ; à la 2e fourche, suivre la voie de droite, le Chemin des Rêles ; à la 3e fourche, prendre à gauche le chemin le moins large ; à la 4e fourche, encore à gauche, le chemin le plus net. Continuer tout droit sur environ 1,5km en forêt, orientation générale Ouest-Sud-Ouest puis Ouest, jusqu'à un croisement en T (panneau d'information).

Sans balisage

Deux chemins parallèles, qui se rejoignent plus loin, sont alors disponibles. Il est suggéré de suivre le chemin non balisé, mieux entretenu et surtout plus proche du paysage de lande caractéristique de la réserve naturelle.

(**2**) Tourner à gauche et passer une barrière forestière. Croiser un chemin côté gauche, ignorer une croix Jaune et continuer tout droit, plein Sud, en bordure de lande. Plus loin, le chemin vire à droite. A l'abord d'un talus, deux raidillons se présentent : gravir celui de gauche.

(**3**) En haut, virer à gauche et suivre un sentier avec la lande en contrebas sur la gauche. Le sentier s'écarte de la lande et oblique à droite, puis rejoint le chemin balisé.

Balisage Jaune

Suivre le chemin à gauche et virer aussitôt à droite avec lui (rambardes basses côté gauche). Après environ 300 m, aboutir à une fourche.

Sans balisage

(**4**) Suivre alors le chemin de gauche, sous les pins puis les sapins, les deux chemins demeurant parallèles pendant environ 250 m. Le chemin vire ensuite à gauche, aller tout droit et ignorer les départs sur la droite. Le chemin vire encore à gauche, ignorer

Points de passages

D/A **Mairie de Moisson**
N 49.073358° / E 1.670033° - alt. 20m - km 0

1 **Allée du Jamboree - Fourche**
N 49.072603° / E 1.665449° - alt. 23m - km 0.51

2 **Route du Grand Veneur**
N 49.071144° / E 1.649514° - alt. 32m - km 1.72

3 **Bifurcation en haut d'un talus**
N 49.065099° / E 1.647331° - alt. 36m - km 2.47

4 **Fourche**
N 49.061085° / E 1.645035° - alt. 37m - km 3.09

5 **Croisement en T**
N 49.056388° / E 1.652255° - alt. 47m - km 4.42

6 **Départ de sentier**
N 49.058469° / E 1.663317° - alt. 46m - km 5.3

7 **Fourche**
N 49.065014° / E 1.67411° - alt. 26m - km 6.44

8 **Barrière forestière - Croisement en T**
N 49.06899° / E 1.672659° - alt. 23m - km 6.91

D/A **Mairie de Moisson**
N 49.073361° / E 1.670033° - alt. 20m - km 7.49

Copie, vente et diffusion interdites - pCYxhjvA

toujours les départs sur la droite. Après un virage à droite, atteindre rapidement un croisement en T.

Balisage Jaune

(**5**) Suivre le chemin à gauche et aller tout droit. Plus loin, ignorer deux chemins sur la gauche et rejoindre la D124. Traverser la route (*prudence*) et poursuivre sur le chemin en face (barrière forestière) et ignorer tout de suite un chemin sur la gauche.

(**6**) Après 200 m environ, s'engager à gauche dans un sentier qui descend. Cheminer alors sur un sentier bien marqué au milieu d'une lande à genêts avec vue, en face au loin, sur les falaises de craie de la vallée de la Seine. Longer une clôture à moutons à main gauche et, à un croisement en T (non figuré sur la carte), aller à gauche, toujours à proximité de la clôture. Quand celle-ci vire à gauche à 90°, continuer tout droit à travers la lande.

(**7**) À une fourche, obliquer à gauche sur un sentier non figuré sur la carte. Retrouver rapidement la clôture à moutons et la longer à main gauche. À la hauteur d'un portail de bois dans la clôture, virer à droite (panneau d'information), ignorer un chemin sur la gauche et passer une barrière forestière.

Balisage Jaune

(**8**) Déboucher sur un large chemin et le suivre à gauche. À la 1re maison, ignorer un chemin venant de la droite.

Sans balisage

À la fourche qui suit, suivre à droite le Chemin du Bois Beauceron (laisser le balisage Jaune partir à gauche). À l'intersection suivante, obliquer à droite et retrouver la mairie de Moisson (**D/A**).

Informations pratiques

Les chemins sont bien entretenus et d'excellente tenue : cette randonnée peut être effectuée en toute saison (testée en décembre) et, par temps sec, de bonnes chaussures de sport peuvent suffire.

Pas de point d'eau repéré sur le parcours. Une brasserie et une crêperie à Moisson, au carrefour central avec la D124.

Carte détaillée nécessaire (au minimum celle qui accompagne la présente description).

Conditions d'accès à la réserve naturelle (voir les panneaux d'information sur place) :
- Demeurer sur les chemins et sentiers.
- Les chiens sont interdits, même tenus en laisse.
- Cueillette et ramassage interdits.

- De novembre à février, des battues au sanglier sont organisées le 1er et le 3e vendredi de chaque mois.

Complément :
Cette randonnée peut être combinée avec la randonnée "Promenade en bord de Seine dans la boucle de Moisson" qui a le même point de départ et d'arrivée. Démarrer par la présente randonnée et, au point , tourner à droite et suivre l'autre randonnée à partir de son point (**1**) et jusqu'à l'arrivée (**D/A**). Compter de l'ordre de 12km pour l'ensemble.

Randonnée effectuée deux fois par l'auteur, la première le 29 décembre 2016, la seconde le 19 décembre 2021.

A proximité

- La réserve naturelle de la boucle de Moisson constitue un objectif majeur de cette randonnée.
- Beaux points de vue sur la lande entre (**2**) et (**4**).
- Traversée de la lande entre (**6**) et (**8**).
- Église Saint-Léger (XIXe) (**D/A**).

Donnez-nous votre avis sur : https://www.visorando.com/randonnee-la-reserve-naturelle-de-la-boucle-de-moi/

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée

Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Copie, vente et diffusion interdites - pCYxhjvA

Visorando
Préparer et partager ses randos

LA CHARTE du visorandonneur

Préparation de sa randonnée

BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.

CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...

S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.

PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée

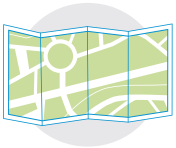

RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).

RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.

RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...

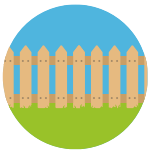

REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.

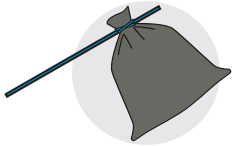

RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.

ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.

GARDER LA MAITRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.

LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.